



Quelques incohérences sur facture

Par Area

Bonjour,

Suite à une séparation, mon ex-compagne me réclame le remboursement d'une note d'honoraires de 95 ? (consultation de médecine douce).

Le document qu'elle m'a transmis présente plusieurs incohérences :

Il est établi au nom de ma fille née en 2016, alors que la consultation concernerait indiquer la date de naissance de mon ex-femme.

Le nom et le prénom apparaissent dans une police différente, plus foncée et mal alignée par rapport au reste du texte.

Elle m'indique que « tout est ok à part la date de naissance ».

Ma question :

Ai-je le droit de refuser le paiement tant que je n'ai pas reçu une note d'honoraires correctement établie au nom de notre fille, avec ses informations exactes ?

Puis-je exiger un document conforme avant de régler ?

Merci pour vos retours

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour quelle raison devriez-vous rembourser cette dépense ?

Y a-t-il un jugement ou une convention parentale qui impose le partage de certains frais ?

qui définit une pension alimentaire ?

Il faudrait commencer par vous référer à ce jugement.

En général des frais de santé à partager doivent être validés à l'avance par un accord préalable de l'autre parent, sauf urgence évidemment. Est-ce le cas ici ?

Confirmez déjà le contexte. Il est possible que vous n'avez même pas besoin de savoir si cette facture est valide ou falsifiée...

Par kang74

Bonjour

Effectivement, que dit le jugement ?

Et Qu'appellez-vous médecine douce ?

Enfin, elle n'a pas de remboursement de mutuelle ?